

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. J'étais prêt à écouter les arguments du député jusqu'à ce qu'il commence à parler d'une autre question et je voudrais le renvoyer à l'article 9(1) du Règlement qui dit:

Le dixième jour de séance avant le 30 juin, pendant la période consacrée aux affaires courantes ordinaires, un député peut, sans avis, proposer une motion visant à prolonger les séances des dix derniers jours jusqu'à une heure déterminée.

Je renvoie le député au compte rendu du jeudi 14 juin où, par consentement unanime, nous avons adopté une motion du président du Conseil privé (M. Pinard). Par conséquent, ma décision demeure et je ne saurais accepter de motion.

Pour la suite du débat, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, nous étudions les dispositions dans lesquelles est définie la notion de la sécurité nationale du Canada. J'ai eu l'insigne honneur de représenter mon parti pendant un certain temps en tant que critique officiel pour cette mesure. Nous avons eu un débat des plus approfondis et des gens d'un peu partout dans le pays nous ont présenté leurs doléances, lesquelles étaient passablement cohérentes. Ce n'étaient pas des cinglés qui s'inquiétaient pour rien du tout. Bien au contraire, c'étaient des gens pleins de bon sens, des citoyens éminents qui nous ont présenté des instances logiques à propos de cette mesure législative.

• (1540)

Ils nous ont fait savoir qu'ils étaient fort préoccupés par le caractère vague de la définition de ce qui constitue «des menaces envers la sécurité du Canada» aux termes du projet de loi. Je m'explique avec un exemple. En vertu de cette loi, si l'on découvre que vous avez accordé votre appui à des mouvements ou groupes à l'extérieur du Canada, lesquels préconisent le renversement de régimes établis dans d'autres pays, vous devenez d'office la cible du service de sécurité civile, qui vous espionne dès lors. Il est évident que de prime abord cette proposition ne paraît pas du tout déraisonnable. Il est certains groupes auxquels la très grande majorité des Canadiens, je pense bien, ne voudraient pas s'associer, et qui appuient le renversement par la violence de certains gouvernements étrangers légitimes.

On a déjà fait valoir auprès du gouvernement, à maintes et maintes reprises, qu'il existe des questions d'intérêts fort légitimes. Il arrive parfois que celles-ci soient teintées d'une certaine violence. C'est là toutefois le seul recours qui s'offre aux gens vivant sous des régimes d'oppression dans des pays non démocratiques. Ferons-nous en sorte que les partisans du mouvement de solidarité en Pologne, par exemple, deviennent la cible du nouveau service de sécurité? C'est là une idée scandaleuse. Il est scandaleux de faire en sorte que les partisans de la liberté et les adversaires de la tyrannie et de l'oppression deviennent la cible légitime de notre nouveau service d'espionnage. Si c'est cela le bon sens et la logique, et si tels seront les résultats de cette mesure, où diable allons-nous?

Je pensais que lorsque les libéraux auraient fini de se choisir un chef, ils auraient tiré au clair cette question. Le solliciteur général (M. Kaplan) était l'un des principaux partisans de M. Turner. Je présume que lorsque le solliciteur général adopte un point de vue en ce qui concerne ce projet de loi, il témoigne du point de vue qui continuera d'être celui du gouvernement à cet

égard, et qu'il en informe M. Turner. Il est donc en ce qui concerne ce projet de loi le porte-parole de M. Turner, le futur premier ministre.

J'ai demandé aujourd'hui au leader parlementaire du gouvernement si les priorités législatives seraient maintenues. Il m'a répondu que rien n'avait changé. Le leader parlementaire du gouvernement a déclaré que M. Turner était le nouveau chef et qu'il est d'accord avec le programme législatif qui a été établi à notre intention. Nous espérons que les libéraux et M. Turner auraient accordé de l'importance à la question des libertés civiles, à la question de la liberté des Canadiens de mener leurs affaires sans être surveillés par ce nouveau service civil d'espionnage. Quelle est sa position? Marche-t-il main dans la main avec le solliciteur général? Il lui donne raison. L'un de ses grands alliés et de ses principaux organisateurs est en train d'imposer aux Canadiens, aux termes de cette définition concernant les menaces envers la sécurité du Canada, les pires menaces qu'il m'ait été donné de voir dans un texte de loi au cours de mon expérience parlementaire qui remonte à une dizaine d'années.

A titre de parlementaires, nous nous étonnons qu'un gouvernement puisse décider d'ouvrir une agence d'espionnage afin de garder à l'œil des personnes qui se préoccupent en toute légitimité des privations de liberté qui existent dans d'autres pays. En vertu de ce projet de loi, le gouvernement pourra mettre en œuvre toute une batterie de moyens destinés à espionner les gestes posés par des particuliers, des groupes ou des organismes qui pourraient soutenir, notamment, le mouvement sandiniste. En effet, il y a de la violence là-bas. Que dire de l'Amérique centrale? Et des rebelles afghans? Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui soit prêt à dire que quiconque soutient les rebelles afghans devrait devenir la cible de ce service du renseignement de sécurité? Évoquer même cette éventualité est absurde!

Nous avons présenté des propositions d'amendement. Le hasard de la procédure a malheureusement permis au Président de les rejeter. Il a jugé qu'il s'agissait d'une modification de fond à un article portant sur des définitions. Le Président nous a donc empêchés de proposer des amendements en vue de circonscrire la définition de «menaces envers la sécurité du Canada». Nous n'avons plus d'autre choix que d'appuyer une motion tendant à supprimer cette disposition, afin de pouvoir redéfinir ce qui peut être une menace envers la sécurité de notre pays. C'est cette grave question qu'il nous faut examiner.

Je sais quels sont les conseils que les bureaucrates donnent au gouvernement. Ils réclament une certaine souplesse dans le fonctionnement du Service du renseignement de sécurité. C'est pour mieux se protéger. L'équipe de transition a tout intérêt à éviter autant que possible les contraintes. Ces gens veulent beaucoup de latitude et un mandat aussi vaste qui soit. C'est normal. C'est même naturel, si je puis m'exprimer ainsi. On a sans doute conseillé au solliciteur général de ne pas entrer dans les détails, de ne pas imposer à ces gens de trop lourdes contraintes mais de les ménager. C'est là qu'entre en jeu le sens des responsabilités politiques. Voilà pourquoi, dans un régime comme le nôtre, le ministre devrait avoir le courage d'assumer ses obligations politiques et de s'engager, tant qu'il sera solliciteur général, à protéger les libertés civiles des Canadiens et à ne jamais permettre que soit entravée la liberté d'expression en faveur des principes démocratiques.